



ACADEMIE  
DE RENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Protocole santé mentale des élèves

### « Du repérage à la prise en charge »

Second degré



Collège  
de Tréfaven

Description	Qui	Comment
<b>Repérer</b>	<p><b>Plusieurs comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de trouble psychique chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps.</b></p> <p>Exemples : baisse de résultats, problèmes d'attention et de concentration, changements d'humeur, retards, tristesse, agressivité envers soi-même ou les autres, élève qui parle de suicide dans une copie...</p> <p><a href="#">S'appuyer sur la fiche d'aide au repérage en annexe</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des personnels de l'établissement</li> <li>• Les élèves</li> <li>• Les familles</li> </ul> <p>Pour plus d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Reconnaitre les signes d'alerte chez les enfants</a></li> <li>• <a href="#">La santé mentale des enfants</a></li> <li>• <a href="#">« Enfants en danger : comment les repérer, que faire ? »</a></li> </ul>
<b>Alerter</b>	<p><b>1– Il est conseillé de partager son inquiétude avec d'autres personnels qui connaissent l'élève pour avoir un œil attentif et repérer d'autres signes éventuels.</b></p> <p><b>2– Si cette inquiétude se confirme, mieux vaut alerter, même si l'on n'est pas certain de la gravité de la situation, car une prise en charge précoce des troubles psychiques peut permettre d'éviter des complications. Et un regard pluri-catégoriel sur une situation peut être bénéfique.</b></p> <p><b>À noter que certaines situations peuvent nécessiter un signalement immédiat.</b></p> <p>Exemples de situations d'urgence : traces d'auto-mutilation, propos suicidaires (oral ou écrit), suspicion de violences intra-familiales...</p>	<p>L'ensemble des personnels de l'école ayant en charge l'élève concerné (enseignant de la classe, directeur, Les familles</p> <p>Modalités de communication pour informer l'équipe d'une inquiétude (réunion, mail...) : <a href="#">Message Pronote sur le fil de discussion de la classe (professeur principal / AED référent / CPE référent / AESH)</a></p> <p>Modalités pour passer l'alerte aux personnels sociaux et de santé :</p> <p>Si inquiétude peu urgente : saisine par la fiche d'aide au repérage transmise par messagerie Pronote (ou dans le casier au secrétariat) des infirmières.</p> <p>En échanger avec un personnel de l'équipe ressource si besoin (équipe du pôle médico-social et Mme Le Goffic – APS)</p> <p>Si la situation est plus urgente : prévenir les infirmières par téléphone (114 depuis un téléphone du collège ou directement).</p> <p><b>En cas de risque suicidaire et de danger pour l'enfant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- alerter le médecin, infirmier, psychologue de l'éducation nationale, assistant de service social le cas échéant</li> <li>- alerter le chef d'établissement</li> <li>- en cas d'impossibilité de les joindre : composer le 3114 pour avis ou le 15 pour intervention.</li> </ul> <p>Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale (au moins l'un d'entre eux) :</p> <p>Noms des Infirmières de l'éducation nationale : <a href="#">Mme Brunet / Mme Louapre</a></p> <p>Coordonnées : <a href="#">0297785486</a> ou 114 à l'interne</p> <p>Jours de présence dans l'établissement : <a href="#">Tous les jours sauf vendredi après-midi semaine impaire.</a></p> <p>Nom du psychologue de l'éducation nationale : <a href="#">Mme Le Quec</a></p> <p><a href="#">0297785485</a> ou 115 à l'interne</p> <p>Jours de présence dans l'établissement : <a href="#">Lundi et mercredi</a></p> <p>Nom du médecin de l'éducation nationale : <a href="#">Docteur Moulin</a></p> <p><a href="#">CMS Rue Primel à Lorient</a> <a href="mailto:ce.cms56.lorient@ac-rennes.fr">ce.cms56.lorient@ac-rennes.fr</a> <a href="#">0297880798</a></p> <p>Nom de l'assistant de service social ou du conseiller technique service social : <a href="#">Mme Regnier</a></p> <p><a href="#">0297785485</a> ou 115 à l'interne</p> <p>Jours de présence dans l'établissement : <a href="#">Jeudi et vendredi après-midi</a></p>

## Évaluer

**À partir de l'alerte, la situation de l'élève est étudiée par une équipe ressource au sein de l'établissement afin d'identifier précisément le problème rencontré par l'élève et les signes qui durent, qui se répètent ou se cumulent, d'évaluer la gravité de la situation puis de décider si une orientation vers un autre professionnel est nécessaire.**

L'équipe ressource :  
**Pôle médico social de l'établissement  
Infirmières / AS / Psy-EN  
avec appui si besoin des CPE et APS**

L'équipe ressource :

- se réunit pour étudier et évaluer la situation de l'élève, chacun selon ses compétences professionnelles. **La commission de suivi peut être cet espace d'échange** ;
- échange dans le même temps avec l'élève et si possible avec sa famille et la personne ayant donné l'alerte afin de comprendre le problème ;
- décide des suites à donner, de l'adressage en interne ou en externe si nécessaire.

## Adresser

**En fonction de la situation et de la disponibilité des personnels de santé et sociaux de l'EN, l'équipe ressource peut décider, en accord avec l'élève et sa famille, d'une prise en charge en interne ou en externe, notamment par son médecin traitant.**

### En interne

**L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par les personnels de santé ou sociaux rattachés à l'établissement soit l'infirmier, le médecin, le psychologue ou l'assistant de service social de l'EN.**

Infirmier, médecin, psychologue ou assistant de service social de l'EN rattachés à l'établissement (voir liste précédente)

L'équipe ressource discute et décide avec l'élève et sa famille de la mise en place d'aménagements au sein de l'établissement.

Dans une situation d'intimidation ou de harcèlement « de basse intensité », l'équipe ressource « pHARe » peut être mobilisée pour mettre en place la « Méthode de Préoccupation Partagée ».

Dans d'autres situations, le médecin scolaire peut être sollicité, des PAI mis en place.

### En externe

**L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par un professionnel de santé en dehors de l'Éducation nationale.**

Un lien peut être fait avec des partenaires ayant l'agrément de l'académie ou du ministère ou avec le conseil local de santé mentale (CLSM) pour l'identification des professionnels de santé notamment.

Coordonnées de quelques partenaires (liste non exhaustive à compléter si besoin) :

PAEJ : **02 97 35 44 23**

Maison des adolescents (MDA) : **02 97 64 71 33**

Centre Médico-psychologique (CMPP) : **02 97 37 39 23**

L'équipe ressource prend rendez-vous avec l'élève et sa famille pour exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de soins.

L'équipe ressource :

- discute de la situation et de la nécessité de soins ;
- propose une liste de professionnels de santé (médecins généralistes, psychologues, pédopsychiatres...) ou de structures partenaires (Maisons des adolescents par exemple) pouvant être consultées rapidement en dehors de l'école.

## Assurer un suivi

**Après la prise en charge, le suivi de l'élève, y compris lors d'un retour dans l'établissement, est une étape essentielle.**

**Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de l'élève en question.**

Tout personnel de l'établissement, notamment l'équipe enseignante de la classe de l'élève concerné, les personnels de vie scolaire, les personnels sociaux et de santé

Élève

Famille

L'équipe ressource peut :

- partager certaines informations avec les personnels de l'école ou de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien, notamment afin de demander de lui accorder une attention particulière à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude ;
- prévoir des points réguliers avec l'équipe pédagogique, le professeur principal... pour assurer ce suivi ;
- prévoir une fiche de suivi avec des rendez-vous rapprochés et des objectifs à court et moyen termes.

## La question de la confidentialité

La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude.

## Les principales étapes du protocole santé mentale

